

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**-  
Canton de  
**Valensole**-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON, Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD, Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR, Madame Nicole VENTEUX.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

**Date de convocation**

28 mars 2024

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à Madame Josette LAUVERGNIAT.

**Secrétaire de séance :**

Madame Joëlle TEBAR

**OBJET : Subvention de fonctionnement au CCAS de Gréoux-les-Bains pour 2024****Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

**Vu** le budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, équilibré avec une subvention de fonctionnement de 63 000 €,

**Vu** la délibération n°2023-091 en date du 19 décembre 2023 relative à l'avance de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains ;

**Vu** la demande de subvention présentée par le Centre Communal d'Action Sociale,

Le rapporteur propose d'allouer une somme de 63 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

**DECIDE** de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 000 € pour l'exercice 2024, les modalités de versements sont les suivantes :

- ✓ Février 2024 : avance de 20 000 € (délibération n°2023-091)
- ✓ Juillet 2024 : versement de 20 000 €
- ✓ Septembre 2024 : versement du solde de 23 000 €

**PRECISE** que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2024 de la commune.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 10 avril 2024

Signé,  
Le 11 avril 2024

publié sur le site internet de la mairie :  
Le 11 avril 2024

Le Maire



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Joëlle TEBAR